

# RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL 2015/2016

Comité National de l'Initiative pour la Transparence  
dans les Industries Extractives - Sénégal<sup>1</sup>

# Avant propos

- Le présent document est un résumé des activités réalisées au cours de l'année 2015/2016, dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal.
- Ce rapport est bâti autour de messages clés qui sont argumentés et développés tout au long du document.
  - L'Etat du Sénégal s'est engagé politiquement, financièrement et avec un leadership appuyé du groupe multipartite.
  - Avec la publication de son deuxième rapport, le processus ITIE a très vite dépassé la phase d'expérimentation pour devenir un véritable instrument de réforme dans le secteur extractif.
  - L'impact de l'ITIE au Sénégal est désormais visible au plusieurs niveaux :
    - ✓ Diversification/ ouverture au niveau de l'environnement institutionnel,
    - ✓ Amélioration des systèmes d'information des administrations,
    - ✓ Initiatives de concertations et de dialogues sur les réformes à entreprendre.
- Sur la base de ces résultats, un ambitieux programme a été développé, pour mieux accompagner le développement du secteur extractif, et prendre en charge les défis de transparence.

# SOMMAIRE

- Introduction
- Résumé des activités réalisées
- Evaluation des progrès accomplis en matière de mise en œuvre des exigences
- Aperçu des réponses du GMP aux recommandations
- Evaluation de l'impact

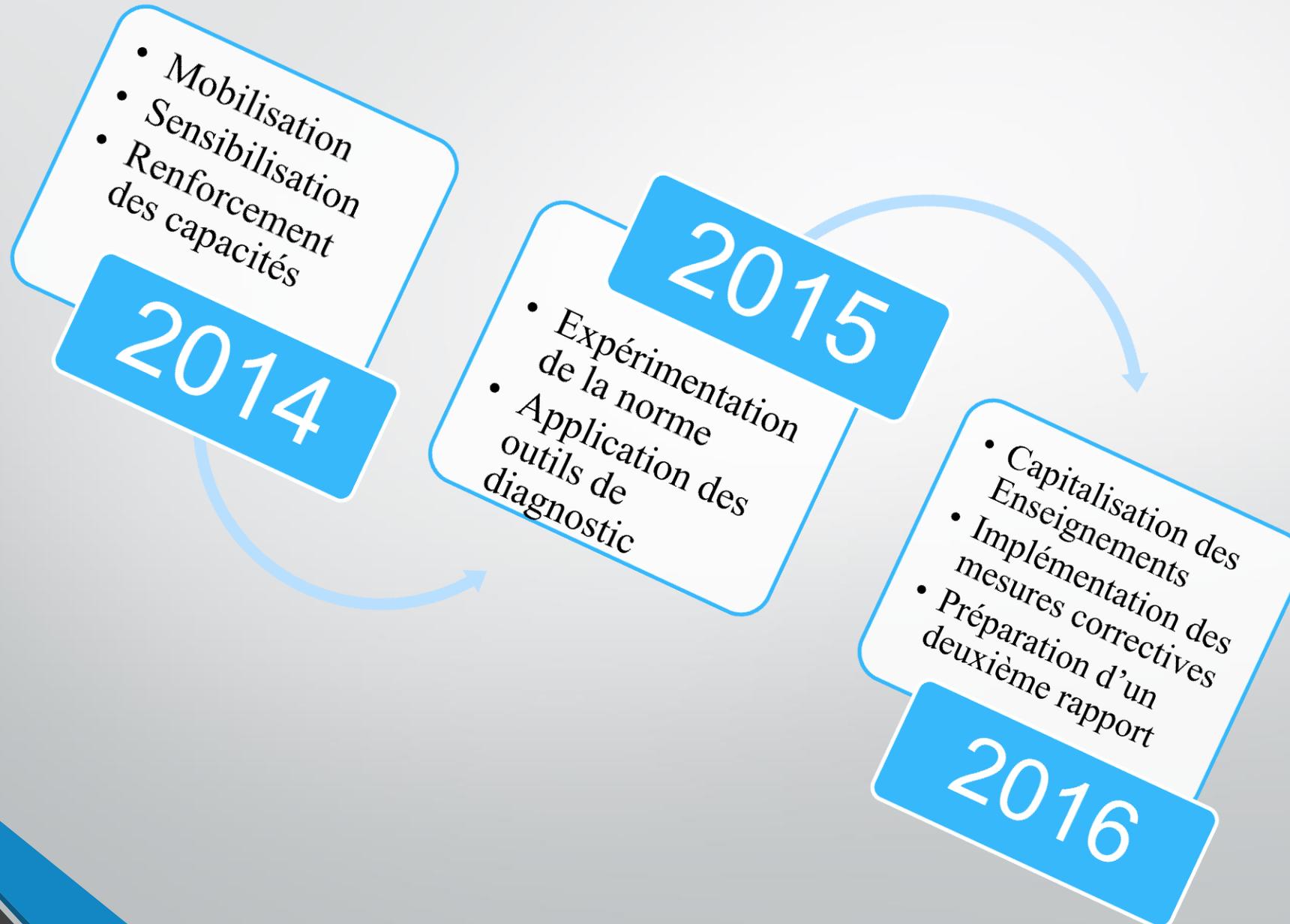
# Contexte

- La mise en oeuvre de l'ITIE au Sénégal a connu un tournant décisif vers la fin de l'année 2015 avec la publication du premier rapport ITIE qui a mis le doigt sur un certain nombre de défis à relever par le comité national de l'ITIE.
- En dépit des efforts de mobilisation et de l'engagement des parties prenantes en 2015, le Comité National n'a pas échappé au « syndrome du premier exercice » : données incomplètes, doutes sur la fiabilité, participation limitée des entreprises, etc.
- Au delà de ces symptômes, c'est toute la problématique de l'orientation des systèmes d'information qui se pose de façon générale et celle de l'efficacité des dispositifs de suivi des opérations dans les secteurs minier, pétrolier et gazier. Le premier rapport a en effet révélé quelques dysfonctionnements dans les systèmes d'information des administrations, de même qu'un faible enthousiasme des entreprises, en particulier celles du « secteur des hydrocarbures » à divulguer leurs informations.

# Contexte

- L'année 2015 a été aussi marquée par la fin du programme MDTF de la Banque Mondiale et la transition vers un nouveau programme appelé EGPS. Cette transition plutôt délicate, a beaucoup influencé les conditions de mise en oeuvre de l'ITIE, faisant jouer à l'Etat un rôle encore plus important qui en définitive, confirme son engagement voire son attachement vis à vis du processus ITIE.
- Dans ce contexte relativement difficile, le Comité national a consolidé son leadership en mobilisant tous les acteurs et institutions concernés, pour relever les défis et préparer en toute confiance le pays vers sa validation. Ce faisant, il aura contribué à poser le débat sur les réformes et les réaménagements nécessaires pour une bonne institutionnalisation de la transparence et de la redevabilité dans le système gouvernemental.
- Dès lors, l'option a été faite de travailler de manière rapprochée avec chaque entité déclarante, les autorités de tutelle ainsi que la Chambre des mines pour traiter de manière spécifique les problèmes et trouver des solutions appropriées.

# Schématisation de la mise en œuvre



# Activités menées durant l'année 2015/2016

- Publication du premier rapport ITIE portant sur l'exercice 2013
- Ateliers de dissémination (niveaux national et régional)
- Activités de dissémination au niveau communautaire par la société civile
- Elaboration d'une feuille de route 2016; en perspective de la validation
- Rencontres de mise à niveau des PTF et dialogues sur le financement de l'ITIE
- Série de rencontres/ restitutions bilatérales avec les administrations (DGID, DGD, DGCPT, DMG)
- Rencontres avec les sociétés privées (CMDS, groupe de pétroliers et Ordre national des Experts Comptables)
- Premier exercice de pré-validation avec les membres du GMP
- Participation à la conférence de Lima
- Mise en place des groupes de travail pour la rédaction de la partie contextuelle
- Mission Kédougou et lancement du cadre de concertation régional

# Activités menées durant l'année 2015/2016

- Atelier de planification stratégique 2017-2021
- Recrutement de l'administrateur indépendant et lancement de la mission de cadrage pour le rapport 2014
- Session d'orientation des parties déclarantes
- Tenue régulière des réunions du GMP
- Signature d'un protocole d'accord avec la Cour des comptes
- Plaidoyer/ Sensibilisation au niveau Ministériel et auprès des ambassades sur les enjeux du rapport ITIE 2014
- Suivi de la collecte des données et des certifications
- Publication d'un rapport de conciliation portant sur l'année 2014
- Points de presse et débats télévisés sur le rapport ITIE
- Ateliers de dissémination du rapport 2014 (niveaux national et régional)
- Préparation de la feuille de route sur la propriété réelle du Sénégal
- Préparation des TDR des études complémentaires (sur l'octroi des licences et la propriété réelle)

# Progrès accomplis vers l'atteinte des exigences

**Exhaustivité  
et fiabilité  
garanties**

**Prise en main  
du processus  
par le GMP**

**Cadre  
institutionnel et  
légal mieux  
appréhendé**

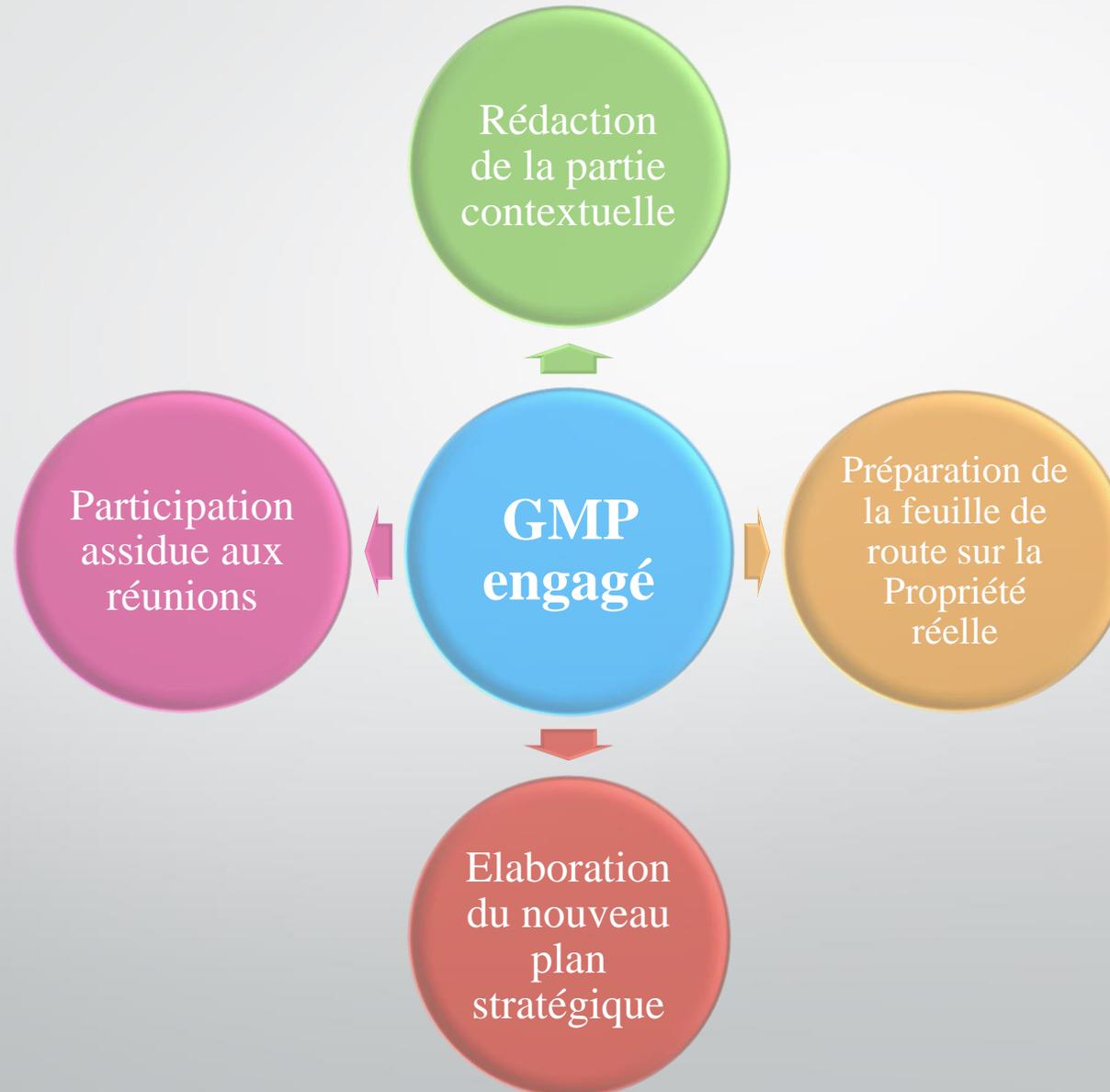
**Divulgence  
satisfaisante des  
informations  
sur les revenus**

**Résultats et  
impacts du  
processus plus  
visibles**

# Exhaustivité et fiabilité des données

- **Participation des entreprises** : 100% contre 71% pour le précédent rapport
- **Certification** : 24/25 contre 9/38 pour le précédent rapport
- **Fiabilité des déclarations des entités publiques** : Tous les formulaires sont signés par les responsables, puis certifiés par la Cour des comptes.
  - ✓ Pour le précédent rapport, la signature était partielle et la certification inexistante.

# Prise en main du processus par le GMP



# Cadre légal et institutionnel mieux appréhendé

- Le rapport ITIE 2014 a fourni des informations appréciables sur les dernières évolutions relatives aux activités du secteur extractif.
- Dans le secteur minier, 2014 consacre le début de la séparation entre les fonctions de promotion, de législation et de contrôle. Dans le secteur pétrolier, PETROSEN assure les fonctions de promotion, de co-entreprise et de régulation. En 2014, la Division des hydrocarbures venait à peine d'être érigée en Direction.
- Le rapport ITIE ayant décelé quelques faiblesses dans la législation sur les procédures d'octroi des licences de même que sur les transferts ou cessions, il est prévu la conduite d'une étude détaillée sur les conditions d'octroi des licences et des contrats afin de formuler des recommandations.
- Le nouveau code minier voté à l'assemblée nationale contient des dispositions de transparence qui rendent obligatoire la déclaration aux instances de l'ITIE. De même, il est prévu la publication de tous les contrats sur le site officiel du gouvernement.
- Dans sa présentation à l'occasion du Sommet MSGBC, le Directeur de PETROSEN a confirmé que le projet de code pétrolier a déjà prévu des dispositions similaires.
- La participation de l'Etat dans PETROSEN et MIFERSO a été documentée, de même que les relations entre l'Etat et ses entreprises publiques.
- Le comité national a obtenu un financement pour mener une étude sur la propriété réelle et identifier les obstacles juridico-institutionnels.

# Au delà des textes

## Publication des contrats comme preuve de l'engagement en faveur de la transparence :

- La publication des contrats pétroliers et miniers est une illustration parfaite des progrès effectués en matière de transparence.
- Conformément aux dispositions du code pétrolier sénégalais (L17, L34), le gouvernement a procédé à la publication des contrats pétroliers sur son site. [www.gouv.sn](http://www.gouv.sn)
- Dans le secteur minier, le gouvernement a initié des consultations qui ont abouti à la publication de trente sept conventions minières. cf. [www.gouv.sn](http://www.gouv.sn)
- Dans la même dynamique, la Direction des mines a procédé à la publication d'un extrait de cadastre.

# Divulgateion satisfaisante des informations sur les revenus

- Pour 2014, le CN-ITIE a reçu des données plus complètes sur les revenus et conformément à l'exigence 4. A titre d'exemple, des bonus ont été retracés aussi bien dans le secteur minier que dans le secteur pétrolier contrairement à l'année précédente. De même, des recettes exceptionnelles au titre du règlement du différend avec la société Arcelor Mittal ont été confirmées et leur utilisation détaillée dans le rapport.
- Contrairement à l'année 2013, le deuxième rapport a fait état d'un accord de troc entre la société Sabodala Gold Operations et l'Etat du Sénégal. Les investissements consentis à cet égard ont été également documentés dans le rapport.
- La qualité des données constitue l'une des forces du deuxième rapport ITIE.
- Bien que la ponctualité du rapport ait respecté les exigences de l'ITIE, la Banque Mondiale et les Autorités ont tour à tour invité le Comité national à produire deux rapports en 2017, afin de mettre à leur disposition des informations plus fraîches.
- A l'instar du rapport de 2013, le deuxième rapport a fait état de paiements au titre des prestations de transport entre la société Grande Côte Operations et l'Agence Nationale des Chemins de Fer.

# Impact de la mise en œuvre

L'impact du processus ITIE au Sénégal est perceptible à plusieurs niveaux :

- ✧ Au niveau des administrations
- ✧ Au niveau de l'environnement institutionnel
- ✧ Dans le dialogue et dans les relations entre acteurs
- ✧ Dans le domaine des capacités

# Au niveau de l'Environnement Institutionnel

- L'avènement du processus ITIE a permis de diversifier le cadre institutionnel, avec l'arrivée de nouveaux acteurs tels que le réseau des parlementaires sur la bonne gouvernance, le réseau des élus, la coalition « Publiez ce que vous payez », l'association « Women in Mining », etc.
- Au niveau du privé, la Chambre des mines s'est dotée d'un bureau exécutif pour une meilleure coordination et la défense des intérêts collectifs des opérateurs.
- Au niveau du ministère en charge des mines, un processus de restructuration a permis de scinder la direction des mines et de la géologie en plusieurs directions, avec à la clé, la séparation des fonctions de réglementation, de promotion et de contrôle.
- Dans le secteur des hydrocarbures, l'on assiste à une structuration de la DH et à la création du Comité d'Orientation Stratégique (COS/PETROGAZ) censé accompagner l'Etat dans la gestion du secteur pétrolier.

# Au niveau des administrations

- La prise en compte de certaines exigences dans un contexte de pré-validation a poussé plusieurs administrations à procéder à une mise à jour de leurs systèmes d'information (en termes de réorganisation, de classement et de mise à jour de leurs bases de données).
- Le Trésor public a par exemple à la faveur de l'exercice ITIE, décidé de prendre en charge la question de l'interopérabilité des systèmes ASTER et COLOC pour un traitement plus efficient des paiements locaux.
- Aussi, en vue d'améliorer le système de recouvrement des paiements en douane, il est prévu l'audit et la mise à jour du système d'information du Trésor et son interfaçage avec le système GAINDE de la Douane.
- Pour améliorer le suivi des activités ITIE, un cadre de coordination appelé COMINE a été créé par arrêté ministériel *0002046/MIM/DMG du 01 juillet 2016*, afin de renforcer la coordination avec le Secrétariat technique de l'ITIE. Outre la coordination avec l'ITIE, COMINE est utilisé comme un outil de coordination entre la DMG et les deux autres directions nouvellement créées. Dans le sillage du renforcement de ses capacités institutionnelles, le Ministère des mines s'est attaché les services d'un fiscaliste et d'un statisticien en vue d'améliorer son système d'information ainsi que le suivi des projets.

# Au niveau des administrations

- La Direction des mines et de la géologie a poursuivi la mise à jour de son système de cadastre, dont un extrait a été publié en ligne.
- Au niveau du Ministère de l’Energie, une restructuration visant à délimiter les rôles entre PETROSEN et de la DH est en cours, afin de mieux distinguer les fonctions de promotion de celle de régulation.
- Le Ministère prévoit également la mise en place d’un cadastre pétrolier afin de faciliter la gestion des titres d’hydrocarbures et de promouvoir la transparence.
- Enfin, il faut noter que grâce au processus ITIE, toutes les administrations (DMG, DGID, DGD, DGCPT, DEEC, etc.) ont accès à un référentiel unique pour le suivi et le contrôle des opérations.

# Renforcement des capacités des acteurs

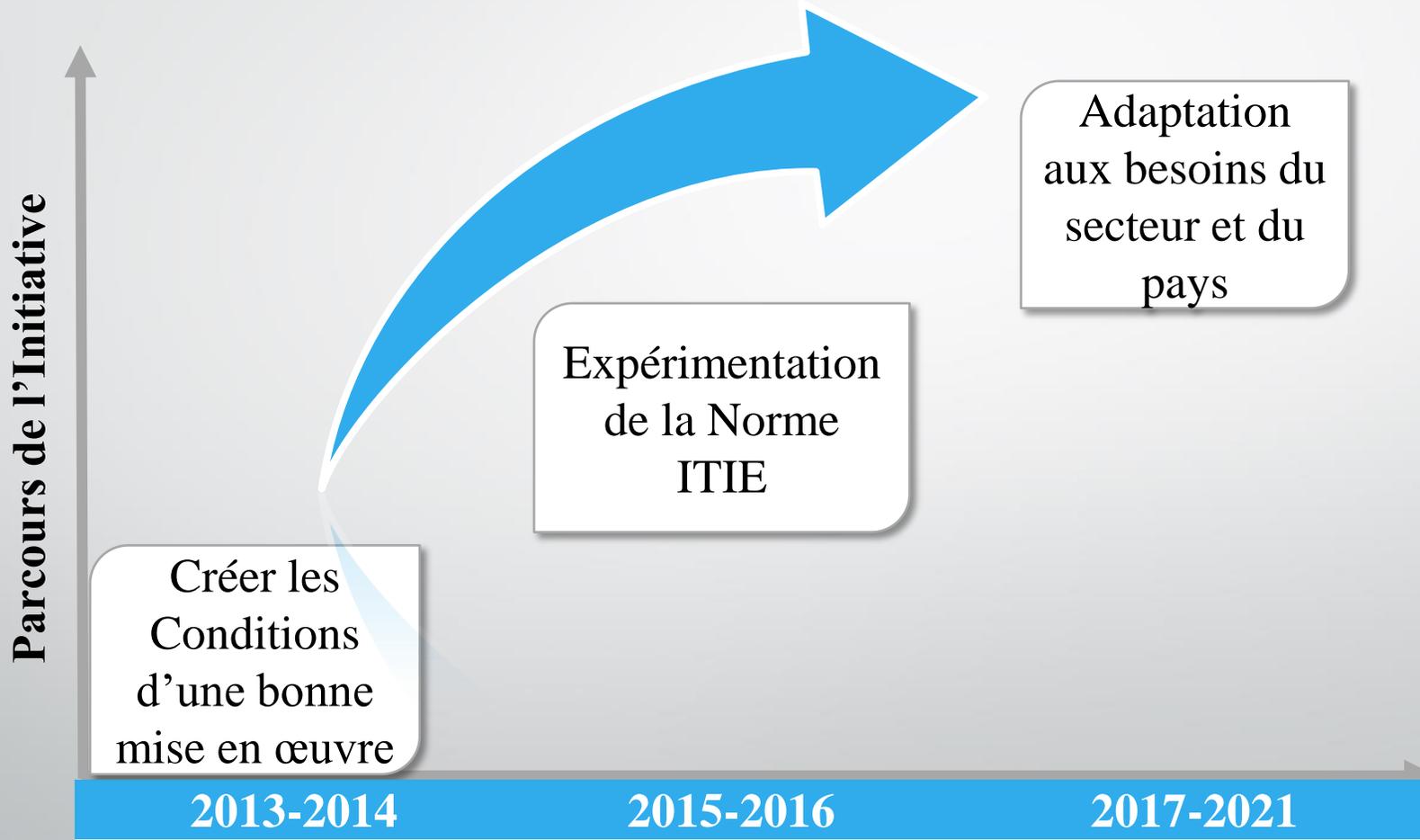
- Si l'impact de l'ITIE au niveau des administrations peut se mesurer en termes de renforcement des systèmes d'information, un autre volet du renforcement de capacités s'est intéressé directement aux acteurs.
- Plusieurs formations ont été organisées sur des thèmes aussi diversifiés que la norme ITIE elle-même, la législation et la fiscalité minière et pétrolière, le suivi des contrats, le développement du gaz et de pétrole, etc.
- L'implication de cibles variées telles que les parlementaires, les journalistes, les organisations de la société civile, les administrations, les entreprises privées et les membres du groupe multipartite a pu favoriser leur mobilisation et une bonne appropriation du processus.
- Outre les formations, des visites de sites miniers et des voyages d'études ont été organisés pour diversifier les formes d'apprentissage.
- D'ailleurs, le travail initié par le Comité national ITIE a été amplifié à travers d'autres formations et des visites, à l'initiative des organisations de la société civile.
- Le renforcement des capacités des acteurs est un maillon essentiel de la stratégie du Sénégal, en ce qu'il facilite une meilleure compréhension des enjeux. En outre, il crée les conditions de participation des acteurs à un dialogue public constructif.

# Dialogue et relation entre les acteurs

- Les administrations en charge des mines et de l'énergie se montrent plus ouvertes au dialogue constructif avec les autres acteurs, en particulier les parlementaires et les organisations de la société civile.
- Les concertations menées dans le cadre de la révision du code minier ont permis aux organisations de la société civile et à la chambre des mines, de formuler des recommandations, dont plusieurs ont été prises en compte.
- Les services techniques de l'Etat participent aux activités initiées par les organisations de la société civile et les associent en retour à leurs initiatives.
- Au niveau de Kédougou et de Thiès, les acteurs locaux (autorités administratives, élus et organisations de la société civile) ont montré un enthousiasme à poursuivre le dialogue avec les sociétés minières sur le ciblage des interventions sociales, et leur suivi dans des conditions garantissant la transparence. Le comité national a été invité à accompagner ces initiatives à travers des « Comités régionaux de développement » (CRD) ou des Comités départementaux de développement (CDD) pour une meilleure utilisation des résultats du rapports ITIE.
- A l'instar du cadre de coordination COMINE/ ITIE, le comité national s'achemine vers la mise en place de cadres de coordination pour le suivi des recommandations formulées par le chef de l'Etat sur la péréquation, sur les conditions d'octroi et de transfert des licences, sur la mise à jour du système d'information du trésor.

# Perspectives à court et moyen termes

# Evolution de la Stratégie



# Problèmes à résoudre

Défis/ Priorités	Description sommaire
<b>Défi 1</b>	Intégration imparfaite de l'ITIE dans les systèmes d'information des administrations (Trésor/ DGD, cadastre pétrolier, cadastre minier)
<b>Défi 2</b>	Nécessité d'élargir le champ de l'accès à l'information (données de production mensuelles ou hebdomadaires, prise en compte du mid-stream, secteur artisanal, niveau décentralisé)
<b>Défi 3</b>	Faible capacité à appréhender les enjeux du secteur pétrolier (enjeux de développement du gaz et pétrole, problématiques de fiscalité, contrat, environnement, contenu local, etc.)
<b>Défi 4</b>	Lever les contraintes juridiques/ adapter le cadre juridique aux exigences de transparence (PR, système de gestion et distribution des revenus, octroi des licences et conditions de cession)

# Perspectives et recommandations

- Du point de vue des perspectives, on peut identifier des activités à court et moyen termes.
  - Sur le **court terme** : l'attention peut se focaliser sur les préparatifs de la validation, sur la réalisation de l'étude complémentaire sur les conditions d'octroi des licences et des contrats, sur la coordination avec les ministères des mines et des finances en vue de la production des arrêtés de transfert pour la période 2010-2014.
  - Sur le **moyen terme** : il est important travailler à l'élaboration des plans opérationnels, et à la mise en œuvre du plan stratégique 2017-2021

# Perspectives et recommandations

- Au regard des nombreux acquis et réalisations, on peut considérer que le processus ITIE au Sénégal est désormais arrivé à maturité
- La publication du rapport 2014 a été un bon prétexte pour une accélération de l'accès à l'information relative au secteur extractif
- Sur le court terme: l'attention peut se focaliser sur les préparatifs de la validation, sur la réalisation de l'étude complémentaire sur les conditions d'octroi des licences et des contrats, sur la coordination avec les ministères des mines et des finances en vue de la production des arrêtés de transfert pour la période 2010-2014, conformément aux dispositions du décret sur la péréquation
- Sur le moyen terme : il est important travailler à l'élaboration des plans opérationnels, et à la mise en œuvre du plan stratégique 2017-2021
- En outre, il sera nécessaire de renforcer les capacités des acteurs pour une meilleure compréhension des enjeux liés à l'exploitation future du gaz et du pétrole au Sénégal



**Initiative pour la Transparence dans  
les Industries Extractives du Sénégal**

Comité National de l'ITIE/ Sénégal,  
59 Rue Docteur Thèze, Dakar – Sénégal

Email : [eitisenegal@gmail.com](mailto:eitisenegal@gmail.com)

web: [www.itie.sn](http://www.itie.sn)